

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



Commune de M'TSANGAMOUI

DELIBERATION N°54/MJI/2020 DU 29 AOUT 2020 PORTANT DECISION MODIFICATIF DU BUDGET N° 1

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présent : 20

De votant : 22

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 01/09/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le *22/08/2020*

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MDALLAH ANLAMATI, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALI BACARI CHARAFINA, MADI-MARI DAROUACHI, SOILHI ANSUMATI, SOUFFOU ABDALLAH, ALIDINA ASSANI, ADAM TOILHATI, ABDALLAH MAMALI, HEDJA KOURAICHIA, SOUFFOU ZAIN-YA, BOURA MCOLO VITA, BACOILI OITAHA, SAID MADI ZAINA, BOINA KAISSANI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, VITA SOIDIKI, MADI-ISLAME SAFINATI

Absents : MROIVILI AMINA, AHMED SAID, MADI MOITSOUMOU, MBAE LADHATI, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI

Absents et représentés : NOUDJOUR MADI ASSANI, SAINDOU MOHAMADI

Pouvoir a été donné :

- Par Monsieur NOUDJOUR MADI ASSANI à Madame HEDJA KOURAICHIA
- Par Monsieur SAINDOU MOHAMADI à Monsieur SOUFFOU ABDALLAH

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **Monsieur BOURRA M'COLO Vita** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par délibération n°08/MJI/2020 du 23 mai 2020 et afin de compenser le travail effectué par les agents pendant la période de confinement, le conseil municipal a mis en place une prime exceptionnelle pour lutter contre la pandémie de COVID-19 qui frappe l'ensemble de la planète mondiale. Cette mesure, adoptée après le vote du budget, nécessite une inscription budgétaire par décision modificative.

Par ailleurs, le budget de la commune présente une inscription de 64 000 € au profit du CCAS alors que celui-ci a inscrit sur son budget une recette de 155 700,05 € au titre de la participation communale 2020. Il convient donc d'apporter une concordance entre les 2

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



Commune de M'TSANGAMOUJI

partie budgets, par une augmentation de la participation communale au budget du CCAS pour un montant de 91 700,05 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

DECIDE

1) D'adopter la décision modificative n°1 du budget 2020 comme suit :

- AUGMENTATIONS

- o 64118 « Autres indemnités » +50 000.00 €
- o 657362 « Participation communale au budget du CCAS » +91 700.05 €

- DIMINUTIONS

- o 022 « Dépenses imprévues (fonctionnement) » -50 000.00 €
- o 60623 « Alimentation » -91 700.05 €

2) D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie que le compte rendu de séance sera affiché à la Mairie.

Fait et délibéré le 29 août 2020
Pour extrait conforme
Le Maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Fait et délibéré, le 29 août 2020
Pour extrait conforme
Le Maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par Saïd Maanrifa
IBRAHIMA
Date 02/09/2020
Qualité Maire